

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 20 juillet 2020 à 18h30**

L'an deux mille vingt, le 20 juillet, le Conseil Municipal de La Celle, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, Galerie Lantelme, sous la présidence de Monsieur Jacques PAUL.

Présents : Messieurs Jacques PAUL / Alain BŒUF / Michel GENOVA / Pascal ROYER / Eric BUTTIENS / Sébastien PAREJA / Henri HOUSSIN

Mesdames : Odette DESMONTS / Fabienne DELAFOSSE / Marylène LOPEZ / Myriam BORT / Mme Muriel GUILLEMOT

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Madame Ghislaine RAPUZZI pouvoir à Madame Myriam BORT

Absents excusés : Madame Christiane ROTTIERS et Monsieur Christophe BOLLA

Secrétaire de séance : Mme Myriam BORT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35

**Adoption du compte rendu du 24 juin 2020**

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour du conseil.

La parole est donnée à Madame Muriel GUILLEMOT qui souhaite que son courrier soit annexé au PV de la séance du conseil municipal du 24 juin 2020.

Le Maire accepte sa demande.

Adopté à l'unanimité

**N°2020- 39 : Budget communal 2019 – Affectation du résultat**

Monsieur le maire expose :

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019;

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
A.	Résultat de l'exercice :	+ 163 160,73 €
	précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 30 000,00 €
B.	Résultats antérieurs	
	reportés	
C.	Ligne 002 du compte	+ 193 160,73 €
	administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b>		
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		
D	Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou – )	356 547,82 €
	D 001 (si déficit)	
	R 001 (si excédent)	
E.	Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou – )	- 53 759,20 €
	Besoin de financement	

Excédent de financement		
<b>Besoin de financement F = D + E</b>		0 €
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>		+ 190 160,73 €
1)	Affectation en réserves R	143 160,73 €
	1068 en investissement	
2)	Report en fonctionnement	50 000,00 €
	R 002	

Adopté à l'unanimité

#### **N°2020- 40 : Approbation du Budget communal 2020**

Monsieur le maire expose :

Le budget communal est présenté à partir d'un power point. Monsieur le Maire répond aux différentes questions posées par les conseillers par rapport aux montants inscrits au BP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1 à 9,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 24 juin 2020, n°2020-29 approuvant le compte de gestion 2019, n°2020-31 approuvant le compte administratif 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2020, n°2020-39 affectant les résultats 2019 du budget communal ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité émis par la commission finances, en date du 30 juin 2020 ;

Le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de budget primitif du budget communal tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	<b>1 400 155,00 €</b>	<b>1 400 155,00 €</b>
INVESTISSEMENT	<b>1 138 039,64 €</b>	<b>1 138 039,64 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 538 194,64 €</b>	<b>2 538 194,64 €</b>

Adopté à la majorité :

**12 Voix Pour et 1 abstention (Madame Muriel GUILLEMOT)**

#### **N°2020-41: Approbation du budget du CCAS 2020**

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération n°2020-06 du Centre Communal d'Action Sociale du 29 juin 2020 adoptant son budget primitif 2020 ;

Considérant que le budget primitif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale doit être entériné par le Conseil Municipal ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>72,44 €</b>	<b>72,44 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 043,44 €</b>	<b>11 043,44 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 115,88 €</b>	<b>11 115,88 €</b>

Adopté à l'unanimité

**N°2020- 42 : Subventions aux associations – Année 2020**

Monsieur Sébastien PAREJA, délégué à la vie associative expose :

Considérant les budgets prévisionnels 2020 présentés par les associations et après vérification de leurs comptes d'exploitation ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions à allouer aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2020 :

- Pour la subvention à l'association « Atelier de peinture »

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'octroyer une subvention de 400 € à l'association « Atelier peinture sculpture La Celle »

- Pour la subvention à la société de chasse « Le Marcassin »,

Monsieur Jacques PAUL ne participe pas au vote

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité :**

**11 Voix Pour et 1 abstention (Madame Muriel GUILLEMOT)**

- D'octroyer une subvention de 250 € à la société de chasse « Le Marcassin »

- Pour la subvention à l'association « Tennis club de La Celle »,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- D'octroyer une subvention de 1 000 € à l'association « Tennis club de La Celle »

- Pour la subvention à l'association « soirées musicales Abbaye Royale»,

Mrs Jacques PAUL, Alain BŒUF et Madame Odette DESMONTS ne participent pas au vote

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité :**

**9 Voix Pour et 1 Voix Contre (Madame Muriel GUILLEMOT)**

- D'octroyer une subvention de 5 000 € à l'association « soirées musicales Abbaye Royale »

- Pour la subvention à l'association « Atelier permanent initiation Europe Var »,

Mme Fabienne DELAFOSSE ne participe pas au vote

**Le Conseil municipal de La Celle, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- D'octroyer une subvention de 2 500 € à l'association « Atelier permanent initiation Europe Var »

- Pour la subvention à l'association « Avenir Cellois »,

Mr Jacques PAUL ne participe pas au vote

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- D'octroyer une subvention de 2 500 € à l'association « Avenir Cellois »

- Pour la subvention à l'association « Ceux du cabanon »,

Mr Pascal ROYER ne participe pas au vote

**Le Conseil municipal de La Celle, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'octroyer une subvention de 300 € à l'association « Ceux du cabanon »

- Pour la subvention à l'association « Brignoles association de pêche »,  
Mr Pascal ROYER ne participe pas au vote

**Le Conseil municipal de La Celle, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'octroyer une subvention de 200 € à « Brignoles association de pêche »

- Pour la subvention à l'association « Amicale des donneurs du sang de Brignoles »

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'octroyer une subvention de 200 € à l'association « Amicale des donneurs du sang de Brignoles »

- Pour la subvention à l'association « Souvenir français »,

Mrs Jacques PAUL et Alain BŒUF ne participent pas au vote

**Le Conseil municipal de La Celle, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- D'octroyer une subvention de 200 € à l'association « Souvenir français »

- Pour la subvention à l'association « Union Football Cellois »,

Mr Sébastien PAREJA ne participe pas au vote

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- D'octroyer une subvention de 1 000 € à l'association « Union Football Cellois »

#### **N°2020- 43 : Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Monsieur le Maire expose :

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offre est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres,

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Mr Alain BŒUF, Mme Odette DESMONTS, Mr Christophe BOLLA, membres titulaires  
Mr Eric BUTTIENS, Mme Myriam BORT, Mr Henri HOUSSIN, membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement

Nombre de votants : 13

Suffrages exprimés : 13

Ainsi répartis :

La liste, proposée par le maire obtient 13 voix

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offres avec Monsieur le Maire, Président de droit :

Membres titulaires :

Mr Alain BÆUF

Mme Odette DESMONTS

Mr Christophe BOLLA

Membres suppléants :

Mr Eric BUTTIENS

Mme Myriam BORT

Mr Henri HOUSSIN

**N°2020-44 : Autorisation au Maire à signer un avenant au bail commercial avec la société LOLE**

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération n°2020-17 du 3 juin 2020, article 1<sup>er</sup>, 5<sup>ème</sup> alinéa, de délégation du Conseil Municipal au Maire ;

Vu le bail commercial signé le 11 mars 2019, en l'étude de Maître Rémi CHARLES, notaire, entre la commune de La Celle et la société « LOLE », représentée par Monsieur PEREZ Romain,

Considérant la demande écrite de Monsieur PEREZ Romain, en date du 29 mai 2020, dans laquelle il sollicite un changement de son activité professionnelle dans ce local, transformant celle-ci en restaurant pizzeria,

Considérant que cette modification d'activité nécessite la signature d'un avenant au bail initial et que pour cela, le conseil doit autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au bail commercial consenti le 11 mars 2019, à la société « LOLE », représentée par Monsieur PEREZ Romain, pour le local, sis section B 956, lieu-dit « le village ».

Adopté à l'unanimité

**N°2020-45 : Exonération d'un mois de loyer aux professionnels de santé de la MSP**

Monsieur le Maire expose :

La crise sanitaire rencontrée au cours de ces derniers mois, s'accompagne de conséquences socio-économiques,

Monsieur le Maire a été sollicité par certains professionnels de santé, locataires dans la maison de santé pluridisciplinaire, car la majorité voire la totalité de leurs patients ne se sont plus présentés à leur rendez-vous par peur d'être contaminés au sein de cet équipement,

Monsieur le Maire propose une action immédiate de la commune pour aider au maintien de la trésorerie de ces professionnels : l'annulation d'un mois de loyer au mois d'août 2020, en tant que bailleur des locaux de la maison de santé.

Adopté à l'unanimité

**N°2020-46 : Désignation des représentants de la Commune de La Celle au sein de la Société Publique Locale (SPL) Provence Verte Ingénierie.**

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales ;

Vu la délibération n°2013-47 du 5 juin 2013, portant adhésion de la commune de La Celle à la Société Publique Locale « Comté de Provence » dans la mesure où, par l'intermédiaire de cette SPL, la collectivité peut disposer des Conseils d'Experts qui lui font défaut.

Vu les articles L 1531-1 et L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales prévoyant le renouvellement des mandataires des Collectivités Locales après chaque élection ;

Monsieur le Maire propose :

- De désigner Monsieur Alain BŒUF, en qualité de représentant de la collectivité au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) Provence Verte Ingénierie.

- De désigner Madame Odette DESMONTS, représentante de la Commune à l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale (SPL) Provence Verte Ingénierie.

Adopté à l'unanimité

**Informations :**

- 1) Désignation des membres de la CCID par le Directeur Départemental des finances publiques
- 2) Consultation en cours pour l'acquisition d'une balayeuse

Séance levée à 20h20